

# Comparatif licite — les conditions du Code

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

## Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

**Document fictif**, produit pour la démonstration. **La publicité comparative est licite en France. Ce sont ses conditions qui sont encadrées, et l'agent les tient.**

## Les trois conditions de licéité — art. L122-1 du Code de la consommation

| Condition                                                                                             | Ce que l'agent produit pour la tenir                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ne pas être trompeuse ni de nature à induire en erreur                                                | Chaque affirmation adossée à une source datée                                            |
| Porter sur des biens ou services répondant aux mêmes besoins                                          | Comparaison limitée à des offres équivalentes, périmètre écrit                           |
| Comparer objectivement des caractéristiques essentielles, pertinentes, vérifiables et représentatives | Comparaison caractéristique par caractéristique, source citée <b>DANS</b> la proposition |

## Ce que le Code interdit en plus — art. L122-2

| Interdiction                                          | Exemple de formulation bloquée                           |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Tirer indûment profit de la notoriété d'un concurrent | Reprendre son nom comme argument principal               |
| Entraîner le discrédit ou le dénigrement              | « Leur support est moins réactif », « ils sous-traient » |

Ces formulations sont **invérifiables**, donc hors des conditions. **Le dénigrement se retourne contre celui qui l'écrit, y compris quand c'est vrai.**

## Ce qui est écrit à la place quand la source manque

| Remplacement                           | Vérifiable par qui ?      |
|----------------------------------------|---------------------------|
| Un délai contractuel                   | Votre contrat             |
| Une astreinte écrite                   | Votre engagement          |
| Une certification en cours de validité | L'organisme certificateur |

C'est plus court, et ça survit à une relecture par leur avocat.

## Sources publiques admises pour une comparaison

| Source                               | Datée ? | Citée dans la proposition ? |
|--------------------------------------|---------|-----------------------------|
| Documentation publique du concurrent | Oui     | Oui                         |
| Tarif publié                         | Oui     | Oui                         |
| Spécification officielle ou norme    | Oui     | Oui                         |

## À fixer par l'entreprise

Caractéristiques retenues pour les comparaisons : \_\_\_\_\_

Personne validant un comparatif avant envoi : \_\_\_\_\_

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.